



## PROCES-VERBAL

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS – PV N°2

---

**Réunion du :** Jeudi 18 février 2010  
**à :** 09h30

---

**Présents :** Guy ANDRE, André LALLEMENT, Jean OURY, Auguste TOSAN

---

**Excusé :**

---

**Assistent :** Latifa GUENINECHE, Jean-Michel BERLY

---

## **I. CLASSEMENTS FEDERAUX**

### **Ligue d Alsace**

- Molsheim

Parc des Sports Stadium n°2 – NNI 673000202

La Commission accuse réception des documents demandés dans son courrier daté du 19/01/2010. Elle prend connaissance des tests in situ daté du 30/04/2007 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4sye jusqu'à l'échéance du 30/04/2017.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/04/2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 08/03/2007.

- Strasbourg

Stade de la Rotonde 1 – NNI 674820401

La Commission accuse réception des documents demandés dans son courrier daté du 19/01/2010. Elle prend connaissance des tests in situ daté du 26/10/2005 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4sye jusqu'à l'échéance du 26/10/2015.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/09/2007
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 14/08/2007.

- Ittenheim

Stade du Parc de Loisirs 1 – NNI 672260101

La Commission accuse réception des documents demandés dans son courrier daté du 19/01/2010. Elle prend connaissance des tests in situ daté du 30/05/2007 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

La Commission ne peut pas prononcer le classement de ces installations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un Procès Verbal de la Commission de Sécurité.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/06/2008

### **Ligue d'Aquitaine**

- Bayonne

Stade Jean Auger – NNI 641020101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 10/02/2010 par Monsieur Roland GENIEYS, Membre de la CFTIS, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 18/02/2020.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/10/2009
- Arrêté Préfectoral d'homologation du 23/10/2009
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité 14/01/2004

Avant l'échéance du 30/06/2010 les travaux suivants devront avoir été réalisés :

- Mise en conformité des vestiaires arbitres,
- Remplissage sous la main courante,

### **Ligue d'Atlantique**

- Nantes

Stade Marcel Saupin – NNI 411090201

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 10/02/2010 par Monsieur Bernard BOURGOIN, Membre de la CFTIS, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 27/06/2017.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01/10/2009
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 19/11/2009

- Pornichet

Stade des Prieux – NNI 441320102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 18/01/2010.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 6sye provisoire.

Dès réception des tests, conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives, à la Fédération, le classement définitif sera prononcé.

- Carquefou

Stade du Moulin Boisseau 3 NNI 440260203

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 15/10/2014.

Arrêté d'Ouverture au Public du 26/08/2004.

- Carquefou

Stade du Moulin Boisseau 4 – NNI 440260204

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 6sye jusqu'à l'échéance du 07/12/2014.

Arrêté d'Ouverture au Public du 10/11/2004

### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- Narbonne

Parc des Sports de l'Amitié 1 – NNI 112620101

Monsieur Jean Pierre LUCIANI Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

### **Ligue de Méditerranée**

- Gap

Stade Provence 2 – NNI 050610102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue.

Elle prononce le classement cette installation en 5sye provisoire.

Dès réception des tests in situ, conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives, à la Fédération, le classement définitif sera prononcé.

### **Ligue du Rhône Alpes**

- Sathonay Camp

Stade Municipal - 692920101

La Commission prononce le classement "en travaux" de ces installations pour une durée de 3 ans.

- Parcieux

Stade Robert Richard n°1 – NNI 12850101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des test in situ du 06/11/2008 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

La Commission ne peut prononcer le classement de ces installations en niveau 4sye.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité actualisés.

- Feurs

Stade Maurice Parcieu – NNI 420940101

La Commission prend connaissance du rapport de visite des installations effectuée le 09/02/2010 par Monsieur Jean OURY, Membre de la CFTIS, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à échéance du 13/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/05/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 26/02/1998.

### **Ligue de Paris Ile de France**

- Mantes la Jolie

Stade Jean Paul David 1 – NNI 783610101

La Commission accuse réception des tests des qualités sportives et de sécurité daté du 30/10/2008 conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 sye jusqu'à l'échéance du 30/10/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/07/2000
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 26/02/1998.

### **Ligue de Picardie**

- Albert

Stade du Vélodrome – NNI 800160201

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue.

Elle prononce cette installation en niveau 5sye provisoire.

Dès réception des tests, conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives, à la Fédération, le classement définitif sera prononcé.

## **II CHANGEMENT DE NIVEAUX DE CLASSEMENTS FEDERAUX**

### **Ligue d'Aquitaine**

- La Sauvetat du Dropt

Stade Intercommunal Pierre Perié – NNI 472900101

La Commission prend connaissance de la demande de de changement de classement en niveau 4 transmise par la Ligue d'Aquitaine.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 25/04/2017.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/03/2000
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 09/03/2000.

- Sauvagnon

Stade Honoré Trubesset – NNI 645110101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 4 transmise par la Ligue d'Aquitaine.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 18/02/2020.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/09/2006
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 12/05/2009.

#### **Ligue du Centre**

- Saint Jean de Braye  
Stade du petit bois – NNI 452840101  
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 4 transmise par la Ligue du Centre.  
Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 18/02/2020.
- Arrêté d'Ouverture au Public du
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 07/01/2010

#### **Ligue du Nord Pas de Calais**

- Feignies  
Complexe Sportif Didier Eloy 1 – NNI 592250101  
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 3 transmise par la Ligue du Nord Pas de Calais.  
Monsieur Guy ANDRE, membre de la CFTIS, est désigné pour effectuer la visite des installations.

#### **Ligue de Paris Ile de France**

- Villemomble  
Stade Georges Pompidou – NNI 930770101  
La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 3 transmise par la Ligue de Paris Ile de France.  
Monsieur Guy ANDRE, membre de la la CFTIS, est désigné pour effectuer la visite des installations.

#### **Ligue du Rhône Alpes**

- Marboz  
Stade Municipal de Ponsard 1 – NNI 12320101  
La Commission prend connaissance du rapport de la visite effectuée le 16/02/2010 par Monsieur Jean-Marc GUILHERMET, membre de la CFTIS et le transmet aux intéressés.  
Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 18/02/2020.
- Arrêté d'Ouverture au Public du 03/11/2009
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 22/09/2009.

### **III CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS FEDERAUX**

=

#### **Ligue de Méditerranée**

- Avignon  
Parc des Sports – NNI 840070101  
La Commission prend connaissance du rapport de la visite effectuée le 27/01/2010 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la CFTIS et le transmet aux intéressés.  
Elle prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 2 jusqu'à l'échéance du 18/02/2020.
- Arrêté Préfectoral du 18/08/2003
- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/11/2001
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 13/08/2009.

### **Ligue du Nord Pas de Calais**

- Tourcoing

Stade de Van de Veegaete 1 – NNI 595990101

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau transmise par la Ligue du Nord Pas de Calais.

Elle prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 23/01/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/11/2009,
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 09/11/2009.

### **Ligue du Rhône Alpes**

- L'Etrat

Stade Aimé Jacquet – NNI 420920104

La Commission accuse réception des documents demandés dans son courrier daté du 19/01/2010.

Elle prononce la confirmation de classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 02/02/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/11/2009.
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité : inférieur à 300

## **I. CLASSEMENTS TRANSMIS PAR LES LIGUES ET PRONONCES PAR LA FFF**

**Conformément à l'article 5.1.1 – Instances décisionnaires du Règlement des Terrains et Installations Sportives, les classements suivants sont prononcés en niveau 6, 6s, 6sy, 6sye, 5, 5s, 5sy, 5sye.**

### **1) Classements synthétiques :**

#### **1.1 Terrains de Niveaux 5sye et 6 sye– classements définitifs**

### **Ligue du Centre**

- Fondettes

Stade Michel et Elyse Peytureau - NNI 371090102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 26/11/2009 et prend connaissance des tests in situ du 31/01/2008 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 6sye jusqu'à l'échéance du 31/01/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/11/2007

- Cestas

Stade Complexe sportif du Bouzet 2 – NNI 331220202

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 24/11/2009 et prend connaissance des tests in situ du 25/03/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 27/03/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/06/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 16/04/1999

### **Ligue de Corse**

- Miomo

Stade de Miomo - NNI 203090101

La Commission accuse réception des tests des qualités Sportives et de sécurité daté du 29/12/2009 conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 29/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/01/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 02/05/2007

### **Ligue de Lorraine**

- Hayange

Stade Juan Rodriguez - NNI 573060501

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 01/12/2010 et prend connaissance des test in situ du 15/12/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle ne peut pas prononcer le classement de ces installations en niveau 5sye.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un Procès Verbal de la Commission de Sécurité.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22/01/2010.

- Le Crès

Stade Rolland Gamet – NNI 340900101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 08/02/10 et prend connaissance des tests in situ du 13/01/09 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 13/01/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/09/2009.

### **Ligue du Nord Pas de Calais**

- Famars

Centre Formation Vafc N° 3 - NNI 592210203

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 03/02/2010 et prend connaissance des test in situ du 30/12/2008 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle ne peut pas prononcer le classement de ces installations en niveau 5sye.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public et Procès Verbal de la Commission de Sécurité actualisés.

### **Ligue de Paris Ile de France**

- Romainville

Stade Jean Guimier – NNI 930630201

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 09/02/10 et prend connaissance des tests in situ du 04/02/08 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 04/02/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/09/1983
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité 21/08/2008

La Commission demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public actualisé.

### **Ligue du Rhône Alpes**

- Ballaison

Stade du Château des Thénieres - NNI 740250101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue et prend connaissance des tests in situ du 30/03/2009 dont les résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5sye jusqu'à l'échéance du 30/03/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17/12/2007
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité à fournir

### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- St Just

Stade Louis Nicollin - NNI 342720102

La Commission ne peut prononcer le classement de cette installation en niveau 5sye.

Elle reste dans l'attente de la réception des tests des qualités sportives et de sécurité réalisés in situ conformément à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains.

- Montpellier

Stade de Bel Air - NNI 341720701

La Commission ne peut prononcer le classement de cette installation en niveau 5sye.

Elle reste dans l'attente de la réception des tests des qualités sportives et de sécurité réalisés in situ conformément à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains.

## **1.2 Terrains de Niveaux 4sye, 5sye, 6sye – classements provisoires**

### **Ligue d'Alsace**

- Mespach Le Haut

Stade Intercommunal - NNI 682220101

La Commission prononce le classement en niveau 6sye provisoire de cette installation dans l'attente des tests des qualités Sportives réalisés in situ.

### **Ligue de Champagne Ardenne**

- Chaumont

Pierre Flamion – NNI 521210201

La Commission prononce le classement en niveau 4sye provisoire de cette installation dans l'attente des tests des qualités Sportives réalisés in situ.

- Change

Stade La Grande Lande 2 - NNI 530540402

La Commission rappelle son E-mail du 28 janvier 2010 resté sans réponse relatif à une demande de tests des qualités sportives réalisés in-situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement en niveau 5sye provisoire de ces installations pour une durée de 6 mois.

## 2) Classements suite aux PV des Ligues :

### **Ligue d'Alsace**

- La Commission ne peut prononcer les classements du PV en date du 09/12/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 12/02/2010).

### **Ligue de Bretagne**

- La Commission ne peut prononcer les classements du PV en date du 16/01/2010 (voir les explications sur l'email envoyé le 12/02/2010).

### **Ligue d'Aquitaine**

- La Commission prononce les classements des PV en date du 26/01/2010 et 02/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue d'Atlantique**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 18/01/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue d'Auvergne**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 01/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue de Bourgogne**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 11/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue de Champagne Ardenne**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 19/01/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- La Commission prononce les classements des PV en date du 25/01/2010 et 15/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue du Maine**

- La Commission prononce les classements des PV en date du 30/09/2009, 31/10/2009 et 21/12/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue du Midi Pyrénées**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 11/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue du Nord Pas de Calais**

- La Commission prononce les classements des PV en date du 19/01/2009, 09/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue de Paris Ile de France**

- La Commission prononce les classements des PV en date du 02/02/2010, 09/02/2010 et 16/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

### **Ligue de Picardie**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 08/02/2010 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

## **II. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

## **III. RECLASSEMENTS**

### **Ligue de Franche Comté**

- Vesoul

Stade Municipal René Hologne – NNI 705500101

La Commission prononce le reclassement cette installation en niveau 3sye provisoire, pour une période de 6 mois maximum, dans l'attente de la réception des tests des qualités sportives et de sécurité réalisés in situ conformément à l'article 1,2,5 du Règlement des Terrains.

## **IV. CHANGEMENTS DE NIVEAUX**

## **V. DÉCLASSEMENTS**

Néant

## **VI. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **1) TERRAINS SYNTHETIQUES**

### **Ligue d'Alsace**

- Plobsheim

Stade de la Niederau - NNI 673780101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue d'Atlantique**

- Sucé sur Erdre

Stade Joseph Briand - NNI 442010101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue de Champagne Ardenne**

- Sedan

Stade André Victoor - NNI 84090301

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique. Elle demande qu'en arrière des buts, les dégagements soient portés à 6 m sur toute la largeur, le revêtement synthétique pouvant être arrêté à 2, 50 m de cette ligne de but. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- Grabels

Stade du Mas d'Armand - NNI 341160201

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue de Méditerranée**

- Marseille

Stade des Chutes Lavie - NNI 132130101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique. Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seule un niveau de classement en 5<sup>sy</sup>e peut être envisagé avec interdiction du public côté opposé du bâtiment.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Tourettes sur Loup

Stade Jules Osteng – NNI 061480101

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue en date du 16/12/2009. Après étude des plans, elle émet un avis favorable pour un classement en niveau 5 sye avec interdiction d'accès du public sur toute la largeur du terrain si nécessaire des deux côtés en arrière des buts. Un dossier réglementaire de classement devra être constitué faisant apparaître clairement la fermeture pendant les matchs de l'accès derrière les buts.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Ventabren

Stade Municipal 1 - NNI 131140101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique. Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seule un niveau 5 ou 6 pourra être envisagé. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue de Paris Ile de France**

- Jouy en Josas

Stade de La Cour Rolland 4 - NNI 783220204

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique. Elle attire l'attention que compte tenu des dégagements en arrière des buts le public devra être interdit. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Carrières Sous Poisy

Stade des Mazières – NNI 781230201

Après reprise du dossier technique et compte tenu des contraintes dimensionnelles environnementales, la Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Seul un classement en niveau 6sye pourra être accordé sous réserve du respect des exigences du Règlement des terrains et Installations Sportives.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue du Rhône Alpes**

- La Tour de Salvany

Parc de l'Hippodrome - NNI 692500101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Genas

Stade Marcel Gonzales – NNI 692770303

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique aux dimensions et dégagements réglementaires. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Echenevex

Stade des Saugis – NNI 011530101

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique. A la demande de classement il devra être précisé si nécessaire les zones où le public est admis. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

## **2) ARROSAGES** **Néant**

## **VII. TESTS IN SITU**

### **1) Résultats conformes**

#### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- Beziers

Complexe sportif de la Gayonne – NNI 340320204

La Commission prend connaissance des tests des mesures des qualités sportives réalisés in situ conformes à l'article 1.2.5.

Pour suite à donner, la Commission remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre la demande de classement fédéral d'une installation sportive.

#### **Ligue de Méditerranée**

- Trans En Provence

Stade municipal - NNI 831410101

La Commission prend connaissance des résultats conformes des tests de qualités sportives et de sécurité effectués le 26/08/2009. Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre le rapport complet de ces tests afin ainsi qu'un dossier compler de classement.

#### **Ligue du Nord Pas de Calais**

- Gravelines

Stade du moulin - NNI 592730203

La Commission prend connaissance des résultats conformes des tests de qualités sportives et de sécurité effectués le 16/07/2009. Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre le rapport complet de ces tests afin ainsi qu'un dossier compler de classement.

#### **Ligue de Picardie**

- Amiens

Complexe Emile Guégan - NNI 800210402

La Commission accuse réception des tests des qualités sportives et de sécurité réalisés in situ et conformes à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains et installations Sportives. Elle prononce le maintien du classement en niveau 5sye.

#### **Ligue du Rhône Alpes**

- Lyon

Stade Bavozet - NNI 693880501

La Commission accuse réception des tests des qualités Sportives réalisés après 4 années d'utilisation. Elle prononce le maintien du classement en niveau 5sye.

#### **Ligue de Paris Ile de France**

- Sevres

Stade Paul Wagner - NNI 920720201

La Commission prend connaissance des résultats non conformes des tests de qualités sportives et de sécurité effectués le 26/08/2009. Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre le rapport complet de ces tests pour analyse et décision éventuelle de retrait de classement conformément à l'article 5.1.4 Procédure particulière pour les terrains stabilisés et synthétiques du Règlement des Terrains et des Installations Sportives.

**Ligue du Rhône Alpes**

- Caluire Et Cuire

Stade Terre des Lièvres - NNI 690340202

La Commission prend connaissance des résultats non conformes des tests de qualités sportives et de sécurité effectués le 04/12/2009. Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre le rapport complet de ces tests pour analyse et décision éventuelle de retrait de classement conformément à l'article 5.1.4 Procédure particulière pour les terrains stabilisés et synthétiques du Règlement des Terrains et des Installations Sportives.

**Ligue du Rhône Alpes**

- Caluire Et Cuire

Parc des Sports Pierre Bourdan - NNI 690340101

La Commission prend connaissance des résultats non conformes des tests de qualités sportives et de sécurité effectués le 04/12/2009. Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre le rapport complet de ces tests conformément à l'article 5.1.4 Procédure particulière pour les terrains stabilisés et synthétiques du Règlement des Terrains et des Installations Sportives. Cette installation n'étant plus classé la Ligue doit fournir une demande de classement.

**VIII. AFFAIRES DIVERSES**

**Ligue de Basse Normandie**

- Le Petit Quevilly

Stade Robert Diochon – NNI 764980301

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie daté du 02/02/2010 concernant une réunion de travail sur le projet de développement de cette installation. Elle reste à disposition des intéressés pour toutes informations pouvant leur être utiles dans le cadre de la réhabilitation;

## **ECLAIRAGE**

### **I. CLASSEMENT**

#### **Ligue de Bretagne**

- Landerneau

Stade du Calvaire n°2 - NNI 291030101

Suite à son premier avis du 02/11/09, la Commission a reçu des pièces complémentaires au dossier et les a étudié. Elle informe les intéressés que cette installation semble conforme au Niveau E5, ce classement pourra être prononcé après fourniture du plan de l'aire de jeu avec implantation des mâts, le relevé des points "Bis", le certificat de conformité de l'installation électrique ainsi que l'engagement d'entretien de l'installation (cf article 2.2.3 du règlement de l'éclairage).

#### **Ligue du Centre**

- St Jean de Braye

Stade du Petit Bois 1 – NNI 452840101

Eclairement moyen : 338

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau E4

### **II. CONFIRMATION DE CLASSEMENT**

#### **Ligue d'Alsace**

- Illkirch Graffenstaden

Stade Albert Schweitzer 1 - NNI 672180201

Eclairement Moyen : 230 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau E4

#### **Ligue d'Aquitaine**

- Bayonne

Stade Jean Dauger - NNI 641020101

Eclairement Moyen : 634 lux

Facteur d'Uniformité : 0,7

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau E3

- Bergerac

Stade Le Barrage Le Pont Roux 2 - NNI 240370402

Eclairement Moyen : 297 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau E4

- Biscarrosse

Stade Raoul Triscos - NNI 400460301

Eclairage Moyen : 220 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau E4

- Mimizan

Stade Du Moulin Neuf 1 - NNI 401840201

Eclairage Moyen : 224 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau E4

- Aire Sur Adour

Stade Jean Sarrade - NNI 400010201

Eclairage Moyen : 287 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau E4

- Capbreton

Stade Municipal - NNI 400650101

Eclairage Moyen : 247 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau E4

- Pontonx Sur L Adour

Stade Municipal - NNI 402300101

Eclairage Moyen : 249 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau E4

- Seignosse

Stade Gilles Hiriart - NNI 402960101

Eclairage Moyen : 282 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau E4

- St Martin D Oney

Stade Municipal 1 - NNI 402740101

Eclairage Moyen : 261 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau E4

- Villeneuve De Marsan  
Stade Municipal Jacques Dutin 1 - NNI 403310101  
Eclairage Moyen : 202 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,77  
Rapport Emini/Emaxi : 0,53  
Niveau E4

### **Ligue d'Atlantique**

- Aizenay  
Stade Municipal N°1 - NNI 850030101  
Eclairage Moyen : 208 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,58  
Niveau E4

- Doue La Fontaine  
Stade Marcel Habert 1 - NNI 491250101  
Eclairage Moyen : 305 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,54  
Niveau E4

- La Roche Sur Yon  
Stade Henri Desgrange 1 - NNI 851910101  
Eclairage Moyen : 638 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,74  
Rapport Emini/Emaxi : 0,61  
Niveau E3

- Le Poire Sur Vie  
Stade De L Idonniere N° 1 - NNI 851780101  
Eclairage Moyen : 235 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,62  
Niveau E4

- Longue Jumelles  
Stade De La Guiberderie 1 - NNI 491800101  
Eclairage Moyen : 214 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,70  
Rapport Emini/Emaxi : 0,50  
Niveau E4

- Montreuil Bellay  
Stade Gaston Amy 1 - NNI 492150101  
Eclairage Moyen : 244 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,70  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau E4

**Ligue de Bretagne**

- Guingamp

Stade Municipal Roudourou - NNI 220700101

Eclairage Moyen : 1227 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau E1

- Inzinzac Lochrist

Stade Mane Braz 1 - NNI 560900101

Eclairage Moyen : 381 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,66

Niveau E3

- Lannion

Stade Rene Guillou - NNI 221130401

Eclairage Moyen : 275 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau E4

- Lannion

Stade Rene Guillou 2 - NNI 221130402

Eclairage Moyen : 159 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau E5

- Ploermel

Stade Municipal 1 - NNI 561650101

Eclairage Moyen : 361 lux

Facteur d'Uniformité : 0,88

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau E3

- St Brieuc

Stade Fred Aubert N°1 - NNI 222780101

Eclairage Moyen : 361 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau E3

- St Malo

Stade De Marville 1 - NNI 352880102

Eclairage Moyen : 280 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau E4

### **Ligue de Champagne Ardenne**

- Cormontreuil  
Stade Marcel Thil - NNI 511720201  
Eclairage Moyen : 212 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,51  
Niveau E4

- Epernay  
Stade Paul Chandon - NNI 512300101  
Eclairage Moyen : 352 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,70  
Rapport Emini/Emaxi : 0,55  
Niveau E3

### **Ligue de Lorraine**

- Frouard  
Intercommunal - NNI 542150101  
Eclairage Moyen : 319 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,53  
Niveau E4

- St Avold  
Stade Du Centre - NNI 576060101  
Eclairage Moyen : 201 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,81  
Rapport Emini/Emaxi : 0,69  
Niveau E4

### **Ligue de Méditerranée**

- Carpentras  
Complexe Sportif - NNI 840310101  
Eclairage Moyen : 341 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,70  
Rapport Emini/Emaxi : 0,52  
Niveau E3

- Draguignan  
Stade Raoul Brulat N° 1 - NNI 830500101  
Eclairage Moyen : 328 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,74  
Rapport Emini/Emaxi : 0,53  
Niveau E3

- Draguignan  
Stade Louis Gilly 2 - NNI 830500302  
Eclairage Moyen : 356 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,53  
Niveau E3

- Gap

Stade De Provence 1 - NNI 50610101

Eclairage Moyen : 330 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau E3

- Le Pontet

Stade De Montbord - NNI 840920101

Eclairage Moyen : 341 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau E3

- Le Pontet

Stade De Fargues - NNI 840920201

Eclairage Moyen : 604 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau E3

- Manosque

Stade Adrien Gilly - NNI 41120101

Eclairage Moyen : 360 lux

Facteur d'Uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Niveau E3

- Robion

Complexe Sportif Eric Di Meco - NNI 840990101

Eclairage Moyen : 231 lux

Facteur d'Uniformité : 0,86

Rapport Emini/Emaxi : 0,74

Niveau E4

- St Raphael

Stade Louis Hon - NNI 831180101

Eclairage Moyen : 378 lux

Facteur d'Uniformité : 0,82

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Niveau E3

- Toulon

Stade De Bon Rencontre - NNI 831370101

Eclairage Moyen : 1004 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Niveau E1

- Toulon  
Stade Felix Mayol - NNI 831370201  
Eclairage Moyen : 916 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,60  
Niveau E2

### Ligue de Picardie

- Château Thierry  
Stade Municipal - NNI 25540101  
Eclairage Moyen : 276 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,7  
Rapport Emini/Emaxi : 0,52  
Niveau E4

- Vervins  
Stade Honneur - NNI 27890201  
Eclairage Moyen : 197 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,54  
Niveau E5

- Abbeville  
Stade Paul Delique - NNI 800010101  
Eclairage Moyen : 427 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,60  
Niveau E3

- Ailly sur Somme  
Stade Nicolas Coupet - NNI 800110101  
Eclairage Moyen : 340 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,53  
Niveau : E4

- Amiens  
Stade Jean Bouin - NNI 800212801  
Eclairage Moyen : 435 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,51  
Niveau E3

- Amiens  
Stade Moulonguet - NNI 800210101  
Eclairage Moyen : 329 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau E3

### **Ligue du Rhône Alpes**

- Moirans  
Stade Colette Besson - NNI 382390201  
Eclairage Moyen : 343 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,78  
Rapport Emini/Emaxi : 0,57  
Niveau E3

### **III. AVIS PREALABLE D'ECLAIRAGE**

#### **Ligue du Centre**

- St Georges sur Eure  
Stade Municipal - NNI 283370101  
Le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. La Commission émet donc un avis favorable à la demande d'accord préalable d'Installation pour un classement en niveau E4. Elle demande néanmoins quel dispositif sera mis en place pour l'éclairage de sécurité.

#### **Ligue d'Alsace**

- Plobsheim  
Stade de la Niedereau - NNI 673780101  
Projet conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. Nous émettons un avis favorable à la demande d'accord préalable d'installation pour un classement en niveau E4.

### **IV. DOSSIERS ECLAIRAGE INCOMPLETS EN INSTANCE OU AJOURNES**

#### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- Montpellier  
Stade Grammont 7 - NNI 341720410  
La Commission ne peut classer cette installation en niveau E4, en effet l'implantation des mâts (à 5,50 m) par rapport à la ligne de touche n'est pas conforme au Règlement (article 1.1.5.B)

### **V – AFFAIRES DIVERSES ECLAIRAGES**

**Néant**

**Auguste TOSAN**

**Prochaine réunion SECTION CLASSEMENT DES INSTALLATIONS  
Le mercredi 24 mars 2010 de 9h30 à 16h00 dans les locaux de la F.F.F.**